

(27) Le 5 décembre 1929 le lieutenant-gouverneur en son conseil de Québec rendit un arrêté ministériel autorisant le détournement de ces 13,072.

(28) Le 20 mars 1930, la charte de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* fut de nouveau modifiée par la loi 20 George V, chapitre 136 (Québec), qui étendit les pouvoirs d'expropriations de la compagnie de façon qu'elle puisse "exproprier tels terrains dont elle aurait besoin, dépassant en nul endroit 21 arpents de largeur", pour les fins de la construction de son nouveau canal.

(29) En définitive, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* semble avoir obtenu du Dominion du Canada des arrêtés censés autoriser le détournement de 53,072 pieds cubes d'eau à la seconde, à la conditions de se faire autoriser à pratiquer à la digue de Hungry Bay une brèche suffisante, de se conformer aux conditions énumérées aux arrêtés en conseil et de faire approuver ses plans.

(30) Elle a obtenu également de la province de Québec un bail de 75 ans pour 40.000 pieds cubes à la seconde, l'autorisation du lieutenant-gouverneur en son conseil de Québec à acquérir l'usage de 13,072 pieds cubes à la seconde et, en 1931, le droit d'utiliser 30,000 autres pieds cubes à la seconde.

#### 5. ORGANISATION CONSTITUÉE

(1) Il existait deux syndicats avant la constitution légale de la *Beauharnois Power Co., Ltd.*, la présente société de portefeuille. Le premier syndicat portait le nom de *Beauharnois Syndicate*, et le deuxième celui de *Beauharnois Power Syndicate*. Pour plus de commodité, nous les appellérons, celui-là le premier syndicat, celui-ci le deuxième syndicat.

#### LE PREMIER SYNDICAT

(2) M. Sweezey organisa vers le 12 mai 1927 le premier syndicat appelé *Beauharnois Syndicate*, comprenant 5,000 unités ou parts bénéficiaires.

Membres	Nombre de parts bénéficiaires	Prix d'émission		Montant
		\$	c.	
Blaiklock, S. Turnstall	25	100	00	2,500
Crédit Général du Canada	800	37	50	30,000
Dobell, Wm. M.	50	100	00	5,000
Geoffrion, Aimé P.	200	100	00	20,000
Griffith, Hugh B.	190	100	00	15,000
Ibbotson, Ivan L.	25	100	00	2,500
Molson, F. S.	340	45	71	16,000
Moyer, L. Clare	800	37	50	30,000
McGinnis, Thos. A.	100	100	00	10,000
Newman, Henry	50	100	00	5,000
Newman, Sweezey & Co., Ltd., En fidéi-commis	1,050	42	86	45,000
Robert, Wm. H.	100	100	00	10,000
Shortt, Dr. Adam	10	100	00	1,000
Stadler, John	100	100	00	10,000
Sutherland, Wm.	25	100	00	2,500
Steele, R. W.	250	100	00	25,000
Sweezey, R. O.	900			30,000
Kenny, T. Fred	15	100	00	1,500
	5,000			261,000

(3) Les unités souscrites au nom du *Crédit Général du Canada* ont été souscrites et détenues pour le compte du sénateur Donat Raymond.

(3A) 1,000 des unités au nom de *Newman, Sweezey & Co., Ltd.*, étaient détenues pour le compte de Frank P. Jones, et 50 pour celui de Fred M. Connell. L'honorable Walter G. Mitchell était intéressé pour la moitié aux titres de M. Jones.